



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 13100

Texte de la question

La situation des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C lors de transfusions sanguines est particulièrement dramatique et leur indemnisation s'avère urgente. Bien que les fondements juridiques d'une indemnisation aient été posés par le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, peu de victimes ont pu être indemnisées à ce jour car il leur est difficile de prouver l'origine transfusionnelle de la contamination. Face à ces difficultés, le Conseil d'Etat, dans son rapport annuel, préconise la création d'un fonds d'indemnisation. M. Pierre Hellier demande donc à M. le secrétaire d'Etat à la santé s'il entend donner suite à cette préconisation du Conseil d'Etat et, dans l'affirmative, dans quel délai.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé a demandé à ses services d'ouvrir la réflexion sur un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. Dans le cadre des travaux en cours, le problème des contaminations par le VHC ne va pas manquer d'être examiné. En outre, la loi relative aux produits défectueux, qui vient d'être adoptée, prévoit que le Gouvernement transmettra au Parlement, avant la fin de l'année, un rapport sur l'aléa thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13100

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2037

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4032